



# REGLEMENT DES RANDONNEES DE VILLEPREUX 2022



**TYPE :** Randonnées cyclotourismes à allure libre - 3 parcours :  
Villepreux Les Andelys Villepreux **(207 km)** Sur le chemin des Andelys **(95 km et 137 km)**  
■ Niveau de difficulté pour les parcours 207 km et 137 km : catégorie rouge  
■ Niveau de difficulté pour le parcours 95 km : catégorie bleue

**DEPART :** au fil de l'eau (Pas de départ groupé)

- Samedi 21 mai 2022
- De 6h30 à 8h00 pour le **207 km** et de 7h00 à 9h00 pour le **95 km et le 137 km**
- Adresse : Complexe sportif Alain Mimoun  
Avenue du Général de Gaulle  
78450 VILLEPREUX - ☎ : contact organisateur 06 98 89 94 14

**ARRIVEE :**

- Contrôle : le samedi 21 mai 2022 jusqu'à 20 heures
- Adresse : même adresse que le point de départ

## POINTS DE CONTROLE SUR LE PARCOURS

Localité	Km 207	Km 137	Km 95	Ouverture	Lieu
Aincourt (95)	42	42	42	8h00 -11h30	Place de l'église
Les Andelys (27)	98			10h00 -14h30	Stade Tomasini
Boissets (78)	165	100		10h00 - 17h30	Parc du Douaire

**REGLEMENT :**

- Au départ, chaque participant recevra une carte de route et un itinéraire. Cette carte de route sera tamponnée aux différents points de contrôle pendant les heures d'ouverture.
- Les parcours sont fléchés.
- Les participants devront appliquer les dispositions du Code de la Route et celles prises par les autorités locales compétentes, ne pas rouler à plus de 2 de front et se mettre en file indienne chaque fois que la sécurité l'exige et, dans tous les cas lors des traversées des agglomérations.
- Les participants devront éviter de former des pelotons pouvant occasionner une gêne pour les autres usagers de la route.
- Les participants devront exécuter les injonctions des services de police ou de gendarmerie données dans l'intérêt de la sécurité et de la circulation routières.
- Les participants respecteront la nature, l'environnement, les locaux mis à leur disposition.
- Les voitures suiveuses sont interdites sur le parcours.
- Le port du casque à coque rigide est vivement recommandé (il est obligatoire pour les mineurs).
- Hors agglomération et par visibilité insuffisante, le port du gilet de haute visibilité conforme à la réglementation en vigueur est obligatoire (article R 431-1-1 du Code de la route et articles 2 et 3 de l'arrêté du 29/09/2008).
- Les mineurs doivent être munis d'une autorisation parentale

**Renseignements, Inscriptions et tarifs :** Voir site <http://www.acrv.asso.fr> (le cyclotourisme à villepreux) ou sur calendriers fédéraux ou ☎ : 01 30 56 25 32 ou 06 98 89 94 14



# REGLEMENT DES RANDONNEES DE VILLEPREUX 2022



- Les participants ne devront pas s'éloigner du parcours officiel
- Chaque participant reconnaît être en condition physique suffisante pour effectuer le parcours qu'il a choisi et dont il a pris connaissance
- Les cycles utilisés, mus exclusivement par la force musculaire, doivent être équipés conformément aux dispositions du Code de la Route, en état de fonctionnement, notamment au niveau des organes de sécurité et de freinage
- Les Vélos à Assistance Electrique (VAE) doivent être conformes à la réglementation en vigueur.
- Les participants respecteront les consignes verbales et écrites de l'organisateur
- Les participants respecteront le rôle des bénévoles

### **Conditions sanitaires :**

- Les participants devront présenter leur Pass-vaccinal dès leur arrivée au complexe sportif Alain Mimoun avant de récupérer leur carton de route (sous réserve de modification des mesures sanitaires gouvernementales).
- Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition des participants et des bénévoles
- Dans l'enceinte du complexe sportif Alain Mimoun à Villepreux et dans les lieux de contrôle ravitaillement, les participants et les bénévoles devront porter un masque et respecter la distanciation physique et les gestes barrière

### **L'INSCRIPTION A LA RANDONNEE IMPLIQUE L'ACCEPTATION DU REGLEMENT**

### **Assurances :**

- L'organisateur a contracté une assurance type « Mini Braquet » (soit uniquement en Responsabilité Civile et Défenses pénale et recours suite à accident) pour les non-licenciés et est lui-même couvert par AXA AMPLITUDE ASSURANCES – contrat n° 10750337004
- Les participants licenciés FFVélo sont couverts par l'intermédiaire de leur licence selon la formule souscrite (Petit Braquet ou Grand Braquet)

**Assistance sécurité :** Des Bénévoles titulaires du « PSC1 » seront répartis sur les différents points de contrôle

- En cas d'accident sur la route, seules les autorités sanitaires, de police ou gendarmerie sont compétentes.
- **Rappel des n° de secours : 18 (pompiers) – 112 (N° pour les portables) – 15 (SAMU)**

Pour l'association, son Président

Michel GOUEDARD

**Renseignements, Inscriptions et tarifs :** Voir site <http://www.acrv.asso.fr> (le cyclotourisme à villepreux) ou sur calendriers fédéraux ou ☎ : 01 30 56 25 32 ou 06 98 89 94 14